ANNEXE V

TABLEAUX DES PASSERELLES : Dispenses de formation et de certification et allégements de formation

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	**Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2016)**	**Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale**	**Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique**	**Diplôme d'Etat d'assistant familial**	**Diplôme d'Etat d'aide-soignant (ancienne version)**	**Diplôme d'Etat d'aide-soignant (nouvelle version)**	**Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (ancienne version)**	**Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (nouvelle version)**
Ministère des solidarités et de la santé	*Ministère des solidarités et de la santé*	*Ministère des solidarités et de la santé*	*Ministère des solidarités et de la santé*	*Ministère des solidarités et de la santé*	*Ministère des solidarités et de la santé*	*Ministère des solidarités et de la santé*	*Ministère des solidarités et de la santé*	*Ministère des solidarités et de la santé*
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation		Allègement de formation		Allègement de formation

Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Equivalence du bloc de compétence	Allègement de formation	Equivalence du bloc de compétence

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	**Titre professionnel assistant de vie aux familles (version 2021)**	**Titre professionnel assistant de vie aux familles spécialité CCS**	**Titre professionnel d'agent de service médico-social**	**Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales**	**Brevet d'aptitude professionnelle accompagnement soins et services à la personne**	**Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieux familial et collectif**	**Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance**	**Certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance**
Ministère des solidarités et de la santé	*Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion*	*Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion*	*Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion*	*Ministère de l'éducation nationale*	*Ministère de l'éducation nationale*	*Ministère de l'éducation nationale*	*Ministère de l'éducation nationale*	*Ministère de l'éducation nationale*
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation			
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation

Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	allègement de formation	allègement de formation		Allègement de formation	Allègement de formation			
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention							Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	allègement de formation	allègement de formation	allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Allègement de formation	Allègement de formation

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	**Mention complémentaire aide à domicile**	**Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien**	**Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne**	**Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes**	**Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural**	**Certificat d'aptitude professionnelle agricole Services aux personnes et vente en espace rural**	**Titre professionnel Assistant de vie dépendance**
Ministère des solidarités et de la santé	*Ministère de l'éducation nationale*	*Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports*	*Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports*	*Ministère de l'agriculture*	*Ministère de l'agriculture*	*Ministère de l'agriculture*	*IPERIA*

Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Dispense de formation et de certification			Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification			Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation		Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	Dispense de formation et de certification						Allègement de formation
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification			

ANNEXE VI

Tableau de correspondance entre le DEAES relevant des anciennes dispositions de l'article D.451-88. du code de l'action sociale et des familles, le DEAMP et le DEAVS avec le DEAES relevant des nouvelles dispositions de l'article D.451-88. du code de l'action sociale et des familles

<table>
<tr><th>DEAES relevant des nouvelles dispositions de l'article D.451-88. Du CASF</th><th>Bloc 1</th><th>Bloc 2</th><th>Bloc 3</th><th>Bloc 4</th><th>Bloc 5</th></tr>
<tr><td>DEAES-relevant du décret N° 2016-74 du 29 janvier 2016</td><td colspan="2">DC2</td><td>DC4</td><td>DC1</td><td rowspan="3">Pas de correspondance</td></tr>
<tr><td>DEAMP</td><td colspan="2">DC2+ DC4</td><td>DC3</td><td>DC1+DC5</td></tr>
<tr><td>DEAVS</td><td>DC2</td><td>DC4</td><td>DC3</td><td>DC1+DC5</td></tr>
</table>

Les correspondances entre domaines de compétences et blocs de compétences donnent lieu à des dispenses de formation et de certification.
Aucune correspondance n'est faite avec le bloc de compétences n°5. Le candidat devra suivre l'intégralité de la formation rattachée à ce bloc de compétences, présenter l'épreuve de certification relative à ce bloc et valider la formation pratique correspondante.